



Projet d'école : Groupe scolaire Achille Dieu – Emile Genin

Afin de rencontrer les objectifs généraux du décret-missions du 24/07/1997 visés à l'article 6, le projet d'établissement permet d'épingler des priorités et de les annoncer aux parents et aux élèves. L'inscription dans un établissement scolaire signifie l'adhésion au projet d'établissement dans sa globalité.

Ce projet d'établissement a été élaboré en concertation par l'équipe éducative du Groupe scolaire ACHILLE DIEU – EMILE GENIN lors des journées de formations obligatoires.

Article 6 du Décret-Missions :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Considérant la réalité du terrain, nous avons unanimement opté pour viser plus particulièrement les alinéas 2 et 3 de l'article 6 du décret-missions que voici :

« Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ».

« Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ».

L'orientation que nous entendons suivre plus particulièrement au travers d'actions concrètes est : **Ensemble, cap vers la citoyenneté responsable...**

Les actions concrètes de l'école Emile Genin :

Environnement :

- Organiser le nettoyage régulier de la cour et du jardin
- Installer des collecteurs pour le tri sélectif
- Aménager le jardin en différentes zones écologiques (potager, fleurs, plantes aromatiques, détente)
- Organiser des actions en collaboration avec le CRECCIDE, l'HYGEA



- Contribuer à l'embellissement de la cour de récréation et du jardin (placement de jardinières, de bancs)
- Créer un jardin sécurisé (jardin annexé au bâtiment scolaire)
- Créer du compost à l'aide des déchets collectés
- Planter des arbustes et des plantes de saison en collaboration avec le « Parc naturel des Hauts-Pays »
- Placer des nichoirs, des mangeoires et des hôtels à insectes
- Installer une station météo
- Réaliser un folder pédagogique
- Réaliser des panneaux didactiques
- Effectuer les semis, entretenir les cultures, récolter les productions
- Créer et installer un épouvantail
- Installer un tonneau récolteur de pluie pour l'arrosage des cultures
- Veiller à l'intégration des projets au sein des divers apprentissages

Citoyenneté responsable :

- Obtenir l'autorisation d'acquérir et d'exploiter un jardin annexé à notre bâtiment
- Rédiger collectivement une charte sur le respect du jardin
- Pratiquer le tutorat
- Pratiquer des travaux de groupes ou en ateliers
- Collaborer avec les bibliothèques (visites et prêts de livres)
- Inviter les parents à découvrir le fruit du travail des enfants (inauguration, expos,...)
- Mettre en place des outils pédagogiques pour responsabiliser les enfants (tableau des charges, des services,...)

Ouverture sur le monde extérieur

- Organiser des sorties à caractère pédagogique ou culturel
- Réalisation d'œuvres artistiques (tableau,...)